



**M. François Bayrou  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon,  
57 Rue de Varenne,  
75700 Paris**

Villeurbanne, le XX/XX/2025

**Objet : Appel des collectivités engagées pour le développement des réseaux de chaleur face aux menaces sur le Fonds chaleur**

Monsieur le Premier Ministre,

Alors que le gouvernement prépare le PLF 2026 et s'apprête à faire des choix difficiles, la France doit trouver les vecteurs efficaces pour assurer sa transition énergétique.

**La chaleur, qui représente près de la moitié de l'énergie consommée en France, ne peut plus être la grande oubliée de cette politique. Nous tenions, dès lors, à réaffirmer l'intérêt pour les projets des territoires du mécanisme de soutien que constitue le Fonds Chaleur.**

Tout d'abord, la chaleur renouvelable constituait l'une des priorités de la 2<sup>ème</sup> programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui ambitionnait de passer de 155 TWh de chaleur renouvelable en 2018 à 196 TWh en 2023 et 247 TWh en 2028. Les objectifs proposés dans la 3<sup>ème</sup> PPE sont également ambitieux. **Cela est essentiel pour accélérer la décarbonation de la France tout en assurant la stabilité de la facture énergétique des Français grâce à la valorisation de ressources locales.**

Le **Fonds chaleur**, avec un coût d'abattement moyen de la tonne de CO2 de 48 euros d'aide/tCO2 évitée, **est un outil particulièrement efficace pour soutenir une telle politique.** Il est également le plus performant en termes d'euros investis par MWh produit (10 euros contre 2 à 3 fois plus pour la production nucléaire par exemple). Il est également un formidable outil en faveur de la croissance. D'une part, depuis 15 ans, chaque euro investi par le Fonds Chaleur a généré, en moyenne, 3 euros d'investissements dans les territoires. D'autre part, la chaleur renouvelable et de récupération produite par les réseaux de chaleur se substitue au gaz naturel importé ; ainsi, ce dispositif d'aide concourt à équilibrer la balance commerciale de la France, à assurer la souveraineté énergétique du pays et des territoires, et à générer des emplois non délocalisables dans ceux-ci. Enfin, les réseaux de chaleur assurent la livraison d'une énergie massivement décarbonée, à un prix compétitif et stable aux usagers raccordés, constituant ainsi une réponse à la demande des Français de préservation de leur pouvoir d'achat.

Pourtant, **ce Fonds est insuffisamment doté depuis de nombreuses années** en comparaison avec d'autres filières de chauffage individuel. Cette situation conduit à ralentir les nombreux projets locaux qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés.

En effet et *a fortiori* depuis les crises ukrainienne et énergétique récentes, en tant qu'élus représentants des territoires, **nous observons une dynamique de projets forte au niveau local et nous souhaitons en être les moteurs**. Ce développement, favorisé par l'action de l'ADEME et d'AMORCE notamment, concerne aussi bien les territoires ruraux, dans lesquels se créent de nombreux réseaux alimentés par diverses sources d'ENR&R, que les territoires urbains qui portent des projets ambitieux pour multiplier jusqu'à 3 fois la quantité de chaleur renouvelable distribuée.

Aussi, **il est impensable qu'une telle dynamique soit freinée tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental**. Et, pour éviter un tel coup de frein particulièrement néfaste, il est nécessaire de garantir un niveau d'aide à l'investissement qui permette de conserver la compétitivité de la chaleur des réseaux dans un contexte de prix du gaz à la baisse.

Or aujourd'hui, **le montant du Fonds chaleur en 2025 est insuffisant** : seule une trentaine de projets pourront être aidés sur les 90 qui ont été déposés auprès des services de l'ADEME, construits et portés par les élus locaux dans le cadre de leur mandat en cours.

**Un simple maintien de l'enveloppe du Fonds, voire une nouvelle restriction en 2026, signerait, là encore, l'arrêt de nombreux projets** et l'abandon de l'ambition française pour l'une des filières ayant le plus de potentiel, avec l'un des meilleurs rapports coût/bénéfice.

C'est pourquoi, **nous, élus des collectivités territoriales, vous demandons de porter à 1,5 milliard d'euros les autorisations d'engagement au titre du Fonds chaleur pour 2026, afin de concrétiser tous les projets actuellement bloqués**.

Conscients de la situation budgétaire, nous souhaitons également qu'un tel renforcement du Fonds chaleur puisse donner lieu à une réflexion sur l'évolution des modalités de distribution de cette aide.

Les territoires que nous représentons attendent votre soutien et restent à votre disposition pour aboutir à la concrétisation de ces propositions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

---

**SIGNATAIRES :**